

# Education prioritaire : quel exercice du métier ?



vendredi 17 novembre 2017 à Laon (Espé)

Vous exercez en éducation prioritaire  
ou vous envisagez d'y enseigner ?

Le SE-Unsa est là !

Le SE-Unsa organise un stage sur l'exercice du métier en éducation prioritaire.

Quelles sont vos satisfactions, vos difficultés ?

Quelles pratiques professionnelles ?

Comment améliorer l'exercice du métier ?

Le SE-Unsa vous propose d'échanger sur vos expériences, votre ressenti et sur les évolutions de l'éducation prioritaire.



*La formation syndicale est un droit. Chaque fonctionnaire stagiaire ou titulaire peut demander un congé pour suivre des actions de formation syndicale dans la limite de 12 jours par an.*

Les demandes de congé (modèle disponible au verso) doivent être transmises au moins 30 jours avant le début du stage, c'est à dire qu'elles doivent parvenir à votre IEN ou votre chef d'établissement avant le 17 octobre 2017.

N'oubliez pas de remplir votre coupon d'inscription et de le renvoyer au SE-Unsa 02 (disponible au verso).

**MODELE DE DEMANDE DE CONGE  
POUR FORMATION SYNDICALE**

Nom : .....

Prénom : .....

Grade et fonction (1)

Établissement ou service (2)

À Monsieur le Directeur Académique  
S/C de Monsieur l'inspecteur  
Éducation Nationale (3)

À Monsieur le Recteur (3)  
S/C de Monsieur (chef d'établissement)

Conformément aux dispositions prévues à l'article 34 (7°) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, modifié par la loi n° 91-715 du 26 juillet 1991, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé

Le 17 novembre 2017 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à l'Espé de Laon.

Il est organisé par le Centre d'Histoire Sociale, de Recherches, de Formation et de Documentation de la F.E.N devenue UNSA Education (dont le CHSRFD est l'organisme habilité). Centre figurant sur la liste arrêtée par le Ministre de la Fonction Publique, ainsi qu'il est prévu aux articles 1<sup>er</sup>, du décret 84-474 du 15 juin 1984, de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique du 2 février 1995 et de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique de la réforme de l'État et de la décentralisation du 11 décembre 1995.

A \_\_\_\_\_, le

Signature :

INSCRIPTION AU STAGE SE-UNSA DU 17 novembre 2017  
Intitulé du stage : exercer en éducation prioritaire

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

ECOLE(S) D'EXERCICE :

\_\_\_\_\_

ADRESSE MAIL : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

TELEPHONE : \_\_\_\_\_

TYPE DE POSTE (ELEMENTAIRE, MATERNELLE, ULIS, SEGPA ....) : \_\_\_\_\_

Facultatif : thème(s) que je voudrais voir développer ou question que je voudrais poser :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_